ACADÉMIE
DE NICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'Education nationale des Alpes-Maritimes

DEMANDE
REINTEGRATION
ANNEE SCOLAIRE **2027/2028**
Décret n°85-986 du 16 septembre 1985 modifié

A retourner à votre circonscription qui la transmettra à la DSDEN des Alpes-Maritimes, bureau de la DIPE II
(sauf cas de réintégration après disponibilité ou détachement : envoyer directement la demande à ia06-dipe2@ac-nice.fr)

Avant le 8 janvier 2027 ou dans les délais réglementaires :

2 mois pour un congé parental, 3 mois pour une disponibilité et un détachement

Je soussigné(e) :

Nom d'usage.....Nom patronymique.....Prénom.....

Adresse.....

Téléphone.....Adresse électronique.....@.....

Sollicite pour la rentrée 2027 (effet au 1er septembre 2027)

Ou à la date du ..... (réintégration après congé parental uniquement)

- ❑ Réintégration après une période de congé parental
- ❑ Réintégration après une période de disponibilité

  Dans ce cas, je m'engage à fournir **un certificat médical d'aptitude délivré par un médecin agréé (voir liste jointe)**, avant le 1er septembre 2027.

  Sont exclus de cette obligation les disponibilités pour mandat électif et les disponibilités pour adoption (art.49 Décret n°85-986 du 16 septembre 1985)
- ❑ Réintégration après une période de détachement

Avez- vous fait une demande de congé de formation professionnelle ? ❑OUI ❑NON
Avez-vous demandé une mutation pour un autre département ? ❑OUI ❑NON

❑ Je m'engage à fournir les pièces justificatives à ma demande

Date et signature de l'intéressé(e)

Visa de l'IEN de la circonscription

Veuillez impérativement consulter le site Esterel (https://esterel.ac-nice.fr) pour les circulaires relatives
- ***au mouvement pour votre future affectation.***
- ***aux demandes de temps partiel, si vous souhaitez exercer à temps partiel pour l'année 2027/2028***